

## VOTRE VIGILANCE

### UNE AIDE INDISPENSABLE POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES



La sécurité des personnes et des biens est la mission prioritaire des forces de l'ordre.

L'objectif est donc de tout mettre en œuvre pour enrayer la progression des cambriolages.

La prévention des cambriolages demeure l'affaire de tous.

### ADOPTONS DES GESTES SIMPLES.



Direction de la Communication - Ville d'Alès - 04/2023 - SV - © DR / ne pas jeter sur la voie publique

## LES CONTACTS PRIORITAIRES

**GENDARMERIE  
POLICE**  **17**

**POMPIERS**  **18**

**L'ACTION DES FORCES DE L'ORDRE  
SE CONJUGUE AVEC  
VOTRE VIGILANCE**



**FICHE RÉFLEXE  
CISPD ALÈS AGGLOMÉRATION**



**LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES**

### Protégez vos accès



En équipant vos extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection du mouvement.



En équipant votre maison d'une alarme sonore (intérieure et extérieure). Une alarme installée sur une résidence écarte les trois quarts des cambrioleurs.



En équipant votre habitation d'un dispositif de détection d'intrusion, couplé ou non à un système de vidéo interne qui, en cas de déclenchement pourra vous aviser sur votre téléphone ou par connexion internet.



En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres. En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.



En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la poste. En organisant une visite régulière de votre domicile par un proche ou un voisin.



En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).



En évitant de laisser un message d'absence sur le répondeur. En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.

- **Ne portez aucune indication de noms et d'adresses** sur votre trousseau de clés. Évitez de laisser ce trousseau dans un endroit accessible ou visible.
- **Ne laissez pas** de manière ostentatoire des **espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux** et autres valeurs.
- **Conservez des clichés photographiques de vos biens**
- **Soyez attentifs** aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs, faux agents du service public...).
- **Signalez tout véhicule suspect** en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation).
- **Avant votre départ prolongé, n'oubliez pas de signaler au commissariat, dans votre brigade de gendarmerie, ou auprès de votre commune, la durée de votre absence en indiquant vos coordonnées.**
- **Ne pas communiquer sur les réseaux sociaux.** Faites part de votre absence uniquement aux personnes en qui vous avez confiance.

**LE DÉPÔT DE PLAINTE  
APRÈS UN CAMBRIOLAGE EST ESSENTIEL.  
LES POLICIERS OU LES GENDARMES  
FORMÉS EN POLICE TECHNIQUE  
ET SCIENTIFIQUE SE DÉPLACENT  
POUR RELEVER LES TRACES ET INDICES.**